

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.04.06**

Date de convocation : 14 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un

Le 28 juin à 14 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	M. Jean de LESCURE
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
Participation à l'Observatoire des usages des réseaux de recharge piloté par l'AVERE-France

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que les aménageurs publics, qu'il s'agisse de communes, d'intercommunalités, de départements ou de syndicats d'énergie, participent activement au développement de la mobilité électrique en France. Ils sont ainsi les plus grands installateurs de bornes de recharge et gèrent plus de 70% du réseau français.

Fin octobre 2020, on dénombrait près de 29 000 points de recharge ouverts au public à travers la France. Cela représente une évolution de 0,2% du nombre de points de recharge depuis le 31 mai 2020. L'évolution a été particulièrement affectée par la crise sanitaire ainsi que par la perte de deux réseaux majeurs du groupe Bolloré (Bluely à Lyon et Bluecub à Bordeaux), qui représentaient respectivement 514 et 354 points de recharge au total.

A peine 30% de l'objectif fixé par le contrat stratégique de filière "*100 000 points de recharge en France d'ici fin 2021*" est atteint en matière de points de recharge, contre 40% pour les immatriculations. Le déploiement d'infrastructures de recharge complémentaires est donc nécessaire pour suivre la tendance du marché.

L'Occitanie, deuxième région française derrière l'Ile-de-France, comptabilise 3 232 points de recharge (soit 11,2% du parc national). Le réseau public Révéo qui regroupe 10 Syndicats d'Energie et les Métropoles de Montpellier et Toulouse compte 1 958 points de recharge dont 73 déployés en Lozère.

Aujourd'hui, l'écosystème est face à un déficit d'information centralisé sur les usages des réseaux de recharge et les bonnes pratiques appliquées sur le terrain. Les territoires ayant investi dans le déploiement de réseaux de recharge n'ont pas accès à des benchmarks français sur d'autres réseaux leur permettant d'identifier leurs points forts et les points de vigilance, de bien identifier les bonnes pratiques, de voir comment l'usage de leur réseau se situe par rapport à la moyenne nationale, d'optimiser leurs modèles commerciaux, de comparer les structures de tarification...

L'AVERE-France (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique) propose de palier à cette situation par la construction d'un Observatoire des usages de la recharge et propose aux participants du Club des collectivités électromobiles, et à ses adhérents syndicats d'énergie, villes et collectivités de mettre à disposition les données d'usage des réseaux de recharge.

Les travaux réalisés dans le cadre de cet Observatoire mutualiseront les données et les anonymiseront. Les aménageurs et gestionnaires de flotte volontaires sont pleinement intégrés au projet et disposent en contrepartie du rapport détaillé ainsi que d'une fiche positionnant leur territoire/flotte vis-à-vis des principaux indicateurs de l'Observatoire. A noter qu'aucune contribution financière n'est demandée.

Ce recensement permettra également d'alimenter les travaux en cours sur l'affichage des prix des carburants alternatifs et sur les impacts réseaux de la mobilité électrique confrontée aux usages réels. Le SDEE se propose de participer à cet Observatoire des usages des réseaux de recharge de l'AVERE-France, via la transmission des données de son réseau d'infrastructures de recharge Révéo.

**APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE la participation du SDEE à cet Observatoire des usages des réseaux de recharge de l'AVERE-France, via la transmission des données de son réseau d'infrastructures de recharge Révéo ;

DONNE TOUS POUVOIRS à son Président pour signer la convention devant intervenir entre le SDEE et l'AVERE-France.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210628-20210406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.